

**Bureau Communautaire  
Séance du 29 Juin 2023**

**Délibération N° 2023 06 003 : Voirie – Règlement des usages de la voie verte « Bessé-sur-Braye / Montval-sur-Loir »**

L’an deux mil vingt trois, le 29 Juin à 17 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé régulièrement convoqué le 22/06/2023, s’est réuni à la Salle Pacifique de Loircowork | Ruillé sur Loir, sous la Présidence de Monsieur Hervé RONCIERE et en vertu de la délibération du Conseil de Communauté N°2022 09 075 du 29 Septembre 2022, qui délègue au BUREAU la fonction délibérative du fonctionnement de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

En exercice	30	Présents	24	Pouvoirs	3	Votants	27
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, Président,

Mme Claude ALLAIRE ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Guy LECLERC ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Sylvain BIDIER	Alain CHEVALLIER
Diégo BORDIER	Excusé
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Philippe TOURNADRE	Excusé

Secrétaire de séance : Monique TROTIN

**Y assistait :**

- Ophélie RONDET – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUFFETEAU – Responsable de pôle Solidarités
- Delphine RENAULT – Responsable de pôle Aménagement de l’espace

Date de publication ou de notification de la délibération : 30/06/2023

M. le Président expose :

**Vu** le code de la route, notamment ses articles R. 110-2, R. 411-3, R. 412-7, R. 412-34 et R. 417-11

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le Décret n° 2022-635 du 22 avril 2022 modifiant certaines dispositions du code de la route relatives aux voies vertes

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et sa compétence facultative Tourisme libellée « gestion, entretien et valorisation de la voie verte « Montval-sur-Loir – Bessé sur Braye »

**Considérant** que le conseil départemental de la Sarthe a aménagé une voie verte (tronçon Bessé sur Braye – Montval-sur-Loir), correspondant à l'ancienne voie de chemin de fer Bordeaux-Paris.

**Considérant** que l'aménagement sur le périmètre de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé s'étend sur 23 km de Loir-en-Vallée à Montval-sur-Loir.

**Considérant** que suite à la signature d'un acte de transfert de gestion, en date du 22 décembre 2021, il revient aux communautés de communes Loir-Lucé-Bercé et des Vallées de la Braye et de l'Anille d'assurer la gestion et l'entretien de la voie verte,

**Considérant** que la mise en place d'un règlement des usages possibles sur la voie verte est nécessaire afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la sécurité des différents utilisateurs.

Ce règlement a été constitué en collaboration avec la communauté de communes des Vallées de Braye et de l'Anille et la communauté d'agglomération Territoires Vendômois chacun gestionnaire de l'ouvrage sur leur périmètre de compétence.

Vu le projet de règlement des usages de la voie verte, tel qu'annexé ;

***Le Bureau Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

- Adopte le règlement tel que présenté en annexe de la présente délibération
- Prononce la mise en application de ce règlement à compter de son adoption.

**Adopté à l'unanimité**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance  
Monique TROTIN**

